



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 10

| | |
|--------------|---|
| Réunion du : | Mardi 03 JANVIER 2023 |
| Présidence : | M. Gérard IVORA |
| Secrétaire : | M. Antoine MANCINO |
| Présents : | MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO |

CORRESPONDANCES :

Ligue Méditerranée :

F.F.F. le 21/12/22 : Copie courrier Monsieur le Maire de Carqueiranne sur terrain Foot5 : noté

Divers : MAIRIES

ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 23/12/22 : Travaux terrain des Adrets de l'Esterel : noté

Mairie de ROCBARON les 29 et 30/12/22 : Dossier FAFA stade de la Verrerie : noté

COURRIERS ENVOYES :

Divers :

Mairie de Rocbaron le 29/12/22 : Dossier FAFA stade de la Verrerie

Secrétariat District VAR et CDA le 03/01/23 : Courrier concernant le stade Pognant de Garéoult

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES TERRAINS VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNEE 2023

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion

Mardi 10 Janvier 2023

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO